

VITROLLES DUFFAY ASSOCIES - V.D.A.
Société par actions simplifiée au capital de 274 390,00 €
Siège social : 17, rue de la Presse – Bat. B – 42100 SAINT-ÉTIENNE
347 679 243 R.C.S. SAINT-ÉTIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 8 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le huit juillet, à 14 heures 30,

La Société AVVENS AUDIT, associée unique propriétaire de la totalité des actions composant le capital social, représentée par Monsieur Alexandre DAGNAUD,

A adopté les décisions ci-après, relatives à l'ordre du jour suivant :

- ✚ Modification de l'objet social,
- ✚ Refonte consécutive des statuts,
- ✚ Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION
Modification de l'objet social

L'associée unique décide de supprimer de l'objet social l'Exercice de la profession d'expert-comptable.

DEUXIÈME DÉCISION
Refonte consécutive des statuts

L'associée unique décide, en conséquence de la décision de modification de l'objet social qui précède, d'adopter article par article, puis dans son ensemble, le nouveau texte des statuts de la Société, dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

TROISIÈME DÉCISION
Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'associée unique décide de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

AVVENS AUDIT
Alexandre DAGNAUD

Signé par :

CA98AA7BE1B7478...